## COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRÉSY-SUR-ISÈRE

En application des dispositions de l'arrêté n°108/2023 de M. le Maire de Grésy-sur-Isère (Savoie) en date du 2 août 2023, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grésy-sur-Isère sera soumis à enquête publique du jeudi 24 août à 8h au lundi 25 septembre à 12h, soit 33 jours.

La présente modification porte sur les points suivants

- · Règlement :
  - o Règle de recul des portails
  - o Adaptation du nombre de places de stationnement
- Zonage et OAP :
  - o Réduction de la zone AUc de l'Andriat Amont au profit de la zone U, pour faciliter la réalisation d'une opération

M. Robert PAGET et M. André PENET ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie de Grésy-sur-Isère les :

- o Vendredi 25 août 2023 de 14h30 à 17h30
- o Mardi 19 septembre 2023 de 8h30 à 11h30
- o Vendredi 22 septembre 2023 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en Mairie de Grésy-sur-lsère, aux jours et heures habituels d'ouverture soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h, à l'exception des jours fériés et fermetures exceptionnelles.
- sur un poste informatique en Mairie de Grésy-sur-Isère, selon horaires ci-dessus.
- sur le site internet de la mairie, soit https://Grésy-sur-lsère.com.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Grésy-sur-lsère.
- par écrit, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Grésy-sur-Isère,
  49, place Pierre Bonnet 73460 GRÉSY-SUR-ISÈRE.
- par mail, à l'adresse commissaire-enqueteur-plu@gresysurisere.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en maîrie de Grésy-sur-lsère et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Vu l'avis conforme n°2023-ARA-AC-2985 du 20 mars 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale indiquant que la modification n°1 du PLU de Grésy-sur-Isère « ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale », le conseil municipal a délibéré le 3 avril 2023 pour décider de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Grésy-sur-lsère et sur le site internet de la commune https://gresy-sur-isere.com.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Grésy-sur-lsère et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune https://gresy-sur-isere.com.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Grésy-sur-Isère délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Grésy-sur-Isère et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

Le Maire, FRANÇOIS GAUDIN